

→ Adélaïde Grall

Crèches du Cher : une démarche écolo à l'échelle d'un département

Dans le département du Cher (18), quatorze structures sont engagées dans une démarche écoresponsable avec la volonté de proposer des environnements plus sains aux jeunes enfants du territoire. Preuve que quand professionnels, parents, et surtout, élus, s'y mettent, et travaillent en réseau, les choses peuvent avancer vite et bien !

L'entrée dans la démarche éco-crèche des structures petite enfance associatives du Cher, adhérentes à l'ARPE en Berry ACEPP18, a été déclenchée par ma participation en tant qu'animatrice de réseau à la biennale des éco-bambins du réseau associatif CERISE (Compétences de l'Économie Sociale en Réseau pour des Innovations et des Services à l'Enfance), fin 2012, en Bretagne. Cette participation a été motivée par l'impulsion d'une EJE, responsable de la crèche parentale « Les Gabignons » à Marçais, structure qui avait déjà des pratiques éco-responsables depuis son ouverture, mais souhaitait aller plus loin. À cette époque, poussées par le Grenelle de l'environnement et ses déclinaisons dans les territoires, les collectivités commençaient à travailler sur la question des déchets.

Je dirais qu'il y a eu un alignement des planètes ! Des professionnels petite enfance, des parents, des bénévoles gestionnaires associatifs commençaient à se poser des questions, et les élus locaux devaient réfléchir à la déclinaison des politiques nationales sur leur territoire.

Cela a abouti à une démarche globale d'accompagnement basée sur la recherche/formation/action, à un engagement de tous pour faire évoluer les pratiques, tant dans la structure que dans les foyers, sur les thématiques de l'alimentation, des déchets, de la consommation d'énergie, d'eau, de la solidarité et de la pédagogie.

Coopération parents/professionnels et mise en réseau

La collaboration est l'ADN de notre réseau. Venant du milieu agricole, je connais bien le système des labels et cette option « marchande » n'était pas envisageable pour nos adhérents, de petites crèches en milieu rural. Il ne s'agit pas d'étiqueter les crèches, mais

de permettre à chacune d'avancer à son rythme, selon son projet et son territoire, dans une démarche de progrès et sans jugement. L'accompagnement et l'expertise du réseau CERISE a permis de travailler :

- la dimension politique : inscrire la démarche dans le projet politique local,
- économique : permettre à la structure de garder son équilibre budgétaire, voire de faire des économies,
- éducative : montrer les bons gestes, promouvoir une approche éco-responsable auprès des enfants et de leurs familles,
- santé : introduire une alimentation biologique et prendre en compte la santé environnementale,
- sociale : développer la solidarité pour, entre et avec les familles
- collaborative : développer les réseaux et partager les expériences,

Il est clair que le portage de ce programme ambitieux par l'Arppe en Berry, la formation et la mise à disposition d'un poste d'animation (0.4ETP) dédié a permis l'essor et la consolidation du réseau des éco-crèches dans le Cher. Cette mécanique a d'ailleurs produit les mêmes effets dans d'autres réseaux départementaux à l'ACEPP.

Des crèches pilotes

Grâce à l'appui et à l'expertise des crèches pilotes de la démarche (situées en Bretagne et en Charente) et des intervenants, les crèches ont bénéficié d'une méthodologie, d'outils de diagnostic, d'un réseau d'échange de savoir-faire, d'apports théoriques et opérationnels, pour accompagner leur réflexion, conduire des projets, les mettre en valeur, lever les freins, développer de nouveaux partenariats...

Dans la plupart des structures, c'est la question des déchets (alimentaires et autres) qui a enclenché la demande d'accompagne-

ment, à cause de la mise en place de la taxe ordures ménagères au poids, les finances étant le nerf de la guerre dans les structures associatives !

En 2014, l'Arppe a construit un programme d'action sur quatre ans comprenant trois volets :

1. Création d'un réseau éco-crèche dans le Cher via la formation et l'autodiagnostic,
2. structuration d'un groupement d'achats et de circuits courts,
3. animation d'une réflexion sur l'alimentation du jeune enfant en collectivité.

En 2018, deux nouveaux volets axés sur la pédagogie « nature et jardin » et la santé environnementale ont été enclenchés par des crèches elles-mêmes. L'initiative a été officiellement lancée suite à la première salve de formation (quatre structures) par un colloque départemental « présentation de la démarche éco-crèche » en 2014, puis la dynamique de réseau a été entretenue via des rendez-vous annuels : une après-midi réseau axée sur le jardin et la nature en 2015, la tenue de la biennale nationale des éco-crèches à Bourges en 2016, un séminaire sur la pédagogie des éco-crèches en 2017, un comité de pilotage départemental pour présenter le bilan des quatre années d'actions aux partenaires et financeurs en 2018 et une rencontre réseau en visio sur les éco-pratiques et la pédagogie en 2020. L'Arppe a également mobilisé le réseau pour sa participation aux Assises Régionales de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable « Pour une alimentation durable » qui s'est tenue à Bourges, et participe chaque année depuis 2016 au Printemps de l'écologie, organisé par l'agglo de Bourges à l'occasion de la semaine européenne du développement durable.

14 structures engagées

Aujourd'hui, ce sont quatorze structures petite enfance (sept petites crèches, deux haltes-garderies itinérantes associatives et cinq crèches municipales) qui ont participé à la formation « entrer dans la démarche éco-crèche », et qui composent le réseau des éco-crèches du Cher.

Notre fédération Arppe en Berry-Acepp18 gérant aussi deux haltes-garderies et un RPE itinérants, a elle aussi enclenché le pas dans ses propres bureaux administratifs, il faut bien montrer l'exemple ! Et ce, sans injonc-

tion particulière auprès des collaboratrices qui ont tout de suite adhéré au concept.

L'histoire continue ! En 2022, deux nouvelles crèches du réseau Arppe ont sollicité la formation pour travailler sur le sujet et être en cohérence avec les nouvelles exigences de la refonte du décret régissant les modes d'accueil du jeune enfant (Loi Norma), trois projets se sont formés autour de la cuisine autonome en lien avec des producteurs locaux (paniers) ainsi qu'un jardin potager intergénérationnel.



© Crèche associative « Les p'tits Souliers » à Henrichemont (18)

En 2023, 70 % des structures associatives du Cher seront des éco-crèches !

La nouvelle réforme NORMA sera l'occasion de réinterroger les pratiques par un nouvel autodiagnostic, de réaffirmer la démarche dans le projet d'établissement et de communiquer, encore et toujours sur ce qui se pratique dans les structures, auprès des familles (clairement beaucoup plus sensibles à ces thématiques qu'il y a quelques années), et auprès des élus, qui doivent intégrer l'ensemble des services (même associatifs) dans leur politique de territoire.

Focus sur l'alimentation

Dans notre département, le Conseil Départemental a une politique volontariste pour une alimentation de qualité dans les collèges « de la fourche à la fourchette » avec la plateforme Agrilocal18, un réseau de cuisiniers qui travaille sur les circuits courts, les produits locaux et le bio en collaboration avec la chambre d'agriculture. Mais faut-il attendre l'âge du collège pour bien manger ? Les projets alimentaires de territoire (PAT) du département se focalisent encore trop sur l'âge scolaire. Sur le terrain, les crèches n'ont alors pas attendu les politiques pour se mobiliser sur la question de l'alimentation. Des actions ont été proposées à destination des familles telles que des soirées « Manger pas cher », « Le moment du repas », « Alimentation et sommeil », « Allaitement » ou encore un dîner-spectacle « Jardin de Lily ».

Des formations « Allaitement et protocole en crèche », « HACCP écolo », « Allergie & alimentation », « Équipement et normes des cuisines », « Coût du repas en crèche » ou encore « Cahier des charges repas liaison froide » ont été proposées.

Par ailleurs, les structures ont participé à une animation REAAP « Expo itinérante le goût du Rab », à l'appel à projet PNA « Un fruit pour le goûter », ont adhéré à la plateforme Agrilocal18 et plus récemment, ont participé au Plan Alimentaire du Territoire (PAT) et conçu collectivement une ligne de vaisselle spéciale petite enfance avec un fabricant de porcelaine berrichon (Egalim).

Les questions des déchets, de l'hygiène et de la nature étant transversales et en continuité avec l'axe alimentation, d'autres actions sont venues compléter les échanges de pratiques, lors du second cycle. Des formations « Utilisation des couches et autres fournitures lavables », « Hygiène et nettoyage écologique », ou encore « l'enfant et la nature », des ateliers d'échange de pratique sur la « fabrication d'activités pédagogiques écologiques », des études et plans d'action pour aménager jardins et espaces extérieurs (« jardin des 5 sens »). Les équipes ont également créé des malles de jeux thématiques « je jardine », « insectes et petites bêtes »,



« les oiseaux de nos campagnes », « zéro déchets », « découverte du monde », ...

Vers des cuisines autonomes

L'idée, à terme, est de permettre la préparation des repas sur place dans les crèches qui le souhaitent (seulement 2/14 à ce jour !), car il est clair que c'est le système le plus adapté pour traiter de petites quantités, être réactif en cas d'absence, d'indisposition ou d'allergie d'un enfant, ainsi que pour maîtriser les coûts, les provenances, la qualité et la composition nutritionnelle des plats servis. De plus, la cuisine autonome a un effet boule de neige : une crèche a développé des partenariats avec des producteurs qui proposent des paniers hebdomadaires aux familles (AMAP). Celles-ci mangent local et le maraîcher a pu étendre son exploitation. Une autre a fait tout un travail de communication (livret) pour promouvoir les producteurs et partenaires locaux.

Les freins

• Élus locaux

Pour les collectivités et institutions, faire appel à un prestataire facilite la gestion et réduit les responsabilités. Mais ils ne prennent pas en compte les nombreux dysfonctionnements, oublis, erreurs... Les collectivités et institutions ont du mal à intégrer cette idée. Elles restent persuadées qu'un prestataire coûte moins cher, car elles

ne voient que le coût brut (sa facture). Nous devons donc à nouveau présenter des études de coût comparatives entre les différents modes de fonctionnement en y intégrant tous les éléments du moment du repas : qualité, prévention, éducation, déchets (dont les coûts ne sont pas comptabilisés). En réalité, la différence n'est pas énorme, les dépenses sont juste différemment réparties (fournitures et main d'œuvre).

À l'heure où l'on parle de santé, d'autonomie alimentaire, où les territoires mettent en place des PAT et des PETER (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural), vivre en milieu rural, en zone de production agricole et ne pas bénéficier d'une alimentation de qualité et locale est un non-sens !

• Personnel

Il est compliqué de trouver du personnel dans les cuisines des crèches. Si le Covid a un peu changé la donne – certains cuisiniers recherchant des postes avec des horaires de jour, plus adaptés à la vie de famille –, la petite cuisine de crèche n'attire pas, elle ne rapporte pas d'étoile et le salaire n'est pas attractif ! Les enfants sont les consommateurs de demain, il y a donc pourtant un vrai challenge éducatif, mais ce n'est pas ce qui est transmis dans les écoles et la profession (majoritairement masculine) n'a pas forcément cette sensibilité.

• Prestataires de repas

La situation de monopole du prestataire local ne permet pas de négocier les tarifs et place les crèches en situation de dépendance. Sur notre réseau (hors coût du transport) les tarifs varient d'une structure à l'autre, certaines crèches se sont vu refuser la livraison à cause de la distance. De plus, la société prestataire n'est pas à l'écoute des besoins et le suivi commercial réduit au minimum vital. Nous avons travaillé sur un cahier des charges et un tarif unique pour nos adhérents, mais sans succès, aucune négociation n'est possible. Pas de commentaire concernant le respect de la loi Egalim... C'est consternant !

• L'hygiénisme des services vétérinaires et la frilosité de la PMI

Nos structures sont de petite taille et pour certaines ouvertes depuis plus de dix ans, même si certaines ont opéré des travaux de mise aux normes, le couperet tombe à chaque visite ! La législation permet la marche en avant dans le temps et/ou dans l'espace, seulement dans le Cher, la première option est impossible. Le service refuse tout conseil sur plan, il faut attendre la fin des travaux pour avoir un avis favorable ou non. Une perte de temps, d'énergie et d'argent pour les gestionnaires, qui va dans le sens de la supposée sécurité du recours à un prestataire.





© Crèches associatives du réseau de l'ARPE en Berry ACEP18.

Les leviers

- La mise en place de la loi Egalim pourrait favoriser la préparation des repas sur place et permettre la maîtrise des points clés : information du consommateur, gestion des approvisionnements, choix des contenants et réduction des déchets.
- Le statut associatif permet une plus grande liberté dans l'animation de projet, plus de réactivité et de souplesse vis-à-vis des problématiques de terrain, moins de procédures hiérarchiques.
- Les programmes environnementaux et alimentaires de territoire, lorsqu'il y en a, et à condition que le diagnostic préalable prenne en compte les structures associatives (ce n'est pas toujours le cas !).
- La pression sociétale pour une meilleure alimentation, plus saine et locale.

Les coûts

Être écolo, c'est être économe !

Éviter le gaspillage et les déchets, acheter des produits de base et naturels, pratiquer le recyclage, c'est évidemment faire des économies. La surcharge de travail pour fabriquer ses propres produits n'est pas significative et n'a pas de conséquences financières puisque nous ne constatons pas de différences sur la masse salariale. Mais quoi qu'il en soit, le bon sens voudrait que l'on investisse davantage

sur l'humain en interne que sur des produits marketés ou des prestataires.

Le réseau et l'associatif, une force pour innover

La dynamique enclenchée et les partenariats tissés par notre réseau (via les techniques de l'Arppe) tient aussi sa force de la diversité des profils des participants. En effet, être issu du monde agricole (et y travailler), de la finance ou de l'éducation populaire... apporte des visions, des connaissances et des contacts différents, liés à ces milieux.

Le développement de l'Économie Sociale et Solidaire et les actions menées dans le département pour en parler, nous ont permis de nous faire connaître de ces acteurs (essentiellement du secteur social, mais pas seulement), de participer à la création du collectif ESS18 et de développer de nouveaux partenariats. Le dialogue, la mutualisation et l'élaboration de projets sont plus faciles, car nous parlons la même langue !

Nous avons la chance d'avoir dans notre réseau plusieurs crèches très dynamiques (tant les parents que les salariés), force de proposition et toujours prêtes à tenter de nouvelles aventures, ce sont des locomotives pour les autres structures, même si toutes ne suivent pas, nombreuses sont celles qui prennent le train en route. Après deux années de frustration (pas d'animation, peu

d'échanges et de rencontres) et de protocoles liés à la crise Covid (hygiène, surcharge de travail), les professionnels des crèches ont besoin de retrouver du sens à leur travail, d'avancer et d'animer des actions qui correspondent à leurs valeurs.

Territoires engagés

Toutes ces actions ont pu être menées et perdurent grâce à des financements régionaux : la région Centre Val de Loire et le dispositif AVosld, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) via son Plan National pour l'Alimentation, et l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Énergie (ADEME) ; départementaux (l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental du Cher) ; et le soutien de services municipaux et territoriaux comme les SIVOM, les syndicats de Pays, les élus locaux, les associations partenaires et engagées comme NATURE18 (association de protection de la nature et de l'environnement) ou encore la FRAPS (Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé, anciennement CODES du Cher).

Lorsque les collectivités s'y mettent, les choses peuvent avancer de manière plus rapide et à grande échelle (celle d'un département).



Adélaïde Grall est animatrice du réseau petite enfance de l'ARPE en Berry.